



Votre voiture évolue, votre assurance automobile aussi.

Assurez-vous AGF !

□ **Les « Plus » AGF Pleins Phares pour assurer votre auto :**

✓ **Les 3 groupes de formules possibles :**

- L'assurance « indispensable » : Responsabilité civile, Défense civile et insolvabilité, Défense pénale et recours, Assistance et Protection juridique incluses.
- L'assurance « intermédiaire » : **en plus**, Vol, Bris des glaces, Incendie-Tempêtes, Catastrophes naturelles, Dommages électriques, Forces de la nature.
- L'assurance « tous risques » : **en plus**, Dommages tous accidents avec ou sans franchise.

✓ **Des Garanties solides et les Plus AGF !**

AGF Pleins Phares prévoit d'office l'assurance :

- Equipement du véhicule : les accessoires ainsi que l'autoradio sont couverts à concurrence de 1000 euros (possibilité d'opter pour un capital plus élevé),
- Contenu : les objets transportés sont garantis jusqu'à 500 euros,
- Optiques : la garantie inclut les dommages causés aux optiques de phares, toit-ouvrant et miroirs de rétroviseurs,
- Assistance : en France comme à l'Etranger, dès le premier kilomètre en cas d'accident ou à plus de 25 km de votre domicile en cas de panne (franchise kilométrique rachetable),
- Protection juridique : tous les litiges liés au véhicule assuré et à la location d'un véhicule sont couverts.

La voiture neuve est indemnisée à son prix d'achat pendant 6 mois et il est prévu un minimum d'indemnisation de 2600 euros pour la réparation des véhicules assurés en "tous risques" chez AGF pendant 5 ans.

✓ **Des Garanties sur mesure :**

En option choisissez,

- Une véritable **garantie conducteur** avec indemnisation de droit commun jusqu'à 460 000 euros.
- Jusqu'aux 5 ans du véhicule, une indemnisation maximum pour la voiture égale à la **valeur à dire d'expert + 25%**.

- Une Assistance 0 km même en cas de panne, le prêt d'un **véhicule de remplacement** en cas d'immobilisation du véhicule supérieur à 48H.
- Un montant de garantie supérieur à 1000 euros si vous souhaitez protéger davantage vos accessoires et votre autoradio.

✓ **Des formules adaptées à vos besoins :**

Vous roulez peu, payez moins : Avec **l'assurance au Kilomètre**, bénéficiez de réductions sur vos primes jusqu'à :

- Une réduction de - **35 %**, si vous faites moins de **7 000 km** par an
- Une réduction de - **25 %**, si vous faites moins de **9 000 km** par an.

Utilisez la calculette kilométrique sur www.agf.fr pour connaître le nombre de kilomètres que vous parcourez chaque année.

✓ **Des services avantageux grâce aux partenaires des AGF :**

- Une Assistance France / Etranger 7j/7j et 24h/24h par Mondial Assistance
- Des réductions importantes auprès des réseaux :
 - **AUTOSUR** : - 15% sur votre contrôle technique,
 - **NATIONAL / CITER** : jusqu'à 30% sur la location d'un véhicule,
 - **France PARE-BRISE** : - 20% sur les balais d'essuie-glaces,
 - **SOFCA** : contrôle gratuit du kilométrage pour bénéficier de l'Assurance Kilomètres,
 - **CARGLASS** : possibilité de faire remplacer votre pare-brise à votre domicile.

Pour de plus amples renseignements, contactez votre Agent Général AGF.

Vous pouvez également obtenir un devis gratuit et personnalisé sur www.agf.fr.